

Conduite Accompagnée - AAC



**Conduite
accompagnée**
Formation AAC



Objectif de la conduite accompagnée

La conduite accompagnée permet, après une formation initiale dans notre centre, d'acquérir une expérience au volant en toute sécurité sous le contrôle d'un accompagnateur.



**Durée de la conduite
accompagnée : 2 semaines**



LES AVANTAGES

Acquérir une expérience de la conduite. En effet le jeune rencontrera beaucoup plus de situations en ayant suivi la conduite accompagnée que la formation traditionnelle à 18 ans. Cela lui permettra de mieux se préparer à l'examen pratique et de gagner en confiance.

Réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12)

Diminuer les risques d'accident – les jeunes conducteurs issus de la conduite accompagnée ont moins d'accident que la filière classique

Commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;

Passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;

Obtener un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Être âgé de 15 ans ou plus
- Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule